



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des problèmes sociaux émergents

Deuxième session
1^{er}-3 novembre 2005
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de la cérémonie d'ouverture sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire avec les modifications éventuelles.

4. Réunion-débat: «Renforcement de la coopération régionale pour faire face aux problèmes sociaux émergents»

Le Comité est invité à échanger des vues sur les problèmes émergents en matière de développement social dans la région et à proposer des mesures tendant au renforcement de la coopération régionale face à ces problèmes. D'éminents orateurs seront invités à partager leur point de vue d'experts sur ces questions. L'accent sera mis sur trois domaines clefs: catégories socialement vulnérables, genre et développement, santé et développement.

5. Catégories socialement vulnérables: questions diverses

a) Rapport du Sous-Comité des catégories socialement vulnérables sur sa première session (13-15 septembre 2004)

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CESI(2)/1 intitulé «Rapport du Sous-Comité des catégories socialement vulnérables sur sa première session (13-15 septembre 2004, Bangkok)». Le Sous-Comité des catégories socialement vulnérables a examiné la situation et formulé des recommandations concernant la mise en œuvre au niveau régional du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et des textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le développement social dans le Pacifique, la dynamique démographique

découlant des migrations internationales et du vieillissement de la population, l'autonomisation des handicapés, la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux.

Le Comité sera appelé à adopter les recommandations et conclusions figurant dans le rapport sur la première session du Sous-Comité des catégories socialement vulnérables. Il souhaitera peut-être donner des conseils au secrétariat et formuler de nouvelles recommandations concernant la suite donnée aux travaux du Sous-Comité et les questions connexes.

b) Traitement des problèmes émergents en matière de migrations internationales

Les migrations internationales sont une conséquence de la mondialisation résultant des disparités entre les niveaux de développement économique et social, des changements démographiques et de l'émergence d'entités publiques et privées s'occupant du placement des travailleurs migrants. La corrélation entre migrations et développement est complexe. Une bonne partie des migrations s'effectuent par des circuits clandestins, avec des conséquences néfastes pour les migrants sans papiers ou en situation irrégulière qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité et n'ont pas accès aux services sociaux de base. Pour prendre la mesure des dimensions sociales des migrations, il faut tenir compte de l'impact social de ce phénomène sur la santé, la cohésion familiale, et sur l'éducation des enfants, tout en étant particulièrement attentif aux groupes sociaux ayant besoin d'une protection spéciale, telles que les femmes et les enfants, qui sont vulnérables à la traite des êtres humaines.

Le document E/ESCAP/CESI(2)/2 examine les problèmes liés aux migrations internationales et les conséquences sociales de celles-ci dans le contexte général du développement. S'inspirant d'études sur les migrations internationales réalisées dans la région de l'Asie et du Pacifique, il contient des recommandations générales qui seront examinées par le Comité, avec pour objectif de tirer au mieux parti des avantages et de réduire au minimum les incidences négatives des migrations.

c) Amélioration de l'intégration sociale des catégories vulnérables en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CESI(2)/3 intitulé «Amélioration de l'intégration sociale des catégories vulnérables: défis et perspectives», qui présente une analyse actualisée des problèmes émergents concernant les catégories socialement vulnérables dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce document fait le bilan de la situation dans la région, notamment sur le plan démographique, met en évidence les principaux problèmes auxquels doit faire face la région et examine la voie à suivre pour améliorer l'intégration sociale des catégories vulnérables. Notant que l'égalité des chances est essentielle pour l'intégration sociale et l'édification «d'une société pour tous», il souligne que la promotion de l'intégration sociale passe par le renforcement de l'efficacité des politiques sociales et des instruments juridiques destinés à protéger les catégories vulnérables contre les pratiques discriminatoires, et à

préservent leurs droits et les perspectives qui leur sont offertes au sein de la société, en particulier dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi, la protection sociale et les services sociaux. Le document analyse les questions et problèmes particuliers auxquels sont confrontées les catégories vulnérables, notamment les handicapés, les personnes âgées, les jeunes et les familles. En outre, il propose des mesures et politiques propres à promouvoir l'intégration et le développement social de ces groupes.

Les pays souhaiteront peut-être faire part de leur expérience en matière d'intégration et de développement social des catégories vulnérables. Le Comité est invité à donner des conseils de fond au secrétariat sur la mise en œuvre au niveau régional des engagements pertinents pris lors du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et de ceux découlant de l'examen après dix ans du Sommet, de la Stratégie de mise en œuvre de Shanghai du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement pour l'Asie et le Pacifique (1999), du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des personnes handicapées de la région de l'Asie et du Pacifique, du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, de la proclamation faite à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, ainsi que d'autres mandats internationaux et régionaux pertinents, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est demandé au Comité d'examiner et d'adopter les projets de stratégies devant être mises en œuvre par le secrétariat en vue de l'examen à mi-parcours de la Décennie intitulée «Biwako+5: stratégies prospectives à l'horizon 2012».

Le Comité souhaitera peut-être faire des recommandations à la Commission quant à l'action à mettre en œuvre pour améliorer l'intégration sociale des catégories vulnérables.

d) Examen des progrès en matière d'égalité des sexes et de développement social: nouveaux défis et tendances

Le document E/ESCAP/CESI(2)/4 examine les problèmes persistants et émergents dans la région en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme dont l'existence a été reconnue par la Commission à sa soixante et unième session, ainsi que la demande faite par celle-ci au secrétariat d'assister les gouvernements des États membres dans les efforts qu'ils déploient en vue de la pleine mise en œuvre du Plan d'action de Beijing et de la réalisation d'autres objectifs de développement convenus internationalement.

Dans sa résolution 61/10 du 18 mai 2005, la Commission a invité tous les membres et membres associés à contribuer à des approches et stratégies concertées axées sur la protection et la promotion des droits et du bien-être des femmes migrantes et développer la compréhension et la coopération internationales en vue de lutter contre la traite des femmes ainsi que de continuer de mettre en œuvre des politiques économiques conçues et suivies avec la pleine participation des femmes, intervenant sur un pied d'égalité dans le cadre général de la poursuite du développement durable.

Le document examine sous un angle sexospécifique les corrélations entre pauvreté, développement, commerce et migrations. Par ailleurs, il analyse les causes et les conséquences de la mobilité croissante des femmes au sein des pays et entre pays, en s'intéressant particulièrement aux problèmes et possibilités – tant ceux ayant évolué rapidement que ceux nouvellement apparus – qui ont trait à la réalisation des droits humains des femmes, y compris les répercussions de la mobilité accrue des femmes et des filles, volontaire ou non, en rapport avec leur travail, sur les systèmes de soins, les lois concernant les migrations, ainsi que sur les règles et les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux. L'importance stratégique d'accords commerciaux régionaux et sous-régionaux permettant l'élargissement de l'espace occupé par la migration féminine régulière est également examinée.

6. Santé et développement: questions diverses

a) Rapport du Sous-Comité de la santé et du développement sur sa première session (1^{er}-3 décembre 2004)

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CESI(2)/5 contenant le rapport du Sous-Comité de la santé et du développement sur sa première session, tenue à Bangkok du 1^{er} au 3 décembre 2004. Le Sous-Comité a adopté le Cadre régional d'action stratégique: promotion de la santé et du développement durable. Le règlement de nombreux problèmes de santé ne relève pas du secteur de la santé. Un changement de cap est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes de la mauvaise santé, qui consiste à passer d'une approche biomédicale à une approche inclusive des problèmes de santé publique tenant compte des considérations liées à la société et au développement. Le Cadre régional vise à établir une base commune en vue du renforcement de la coopération régionale et sous-régionale et de l'élaboration de politiques et programmes viables devant être mis en oeuvre au niveau national. Il a été adopté dans ses grandes lignes par la Commission, à sa soixante et unième session tenue en mai 2005.

Le Sous-Comité a demandé au secrétariat d'aider les membres et membres associés de la CESAP dans la mise en oeuvre du Cadre régional, concernant en particulier le renforcement des capacités en matière de santé publique, les services de santé destinés aux pauvres et aux groupes marginalisés, ainsi que les dimensions sexospécifiques de la santé. Le Comité est invité à examiner les mesures de suivi qui pourraient être prises par le secrétariat en tant que partie prenante dans la promotion de la coopération régionale concernant les questions de santé et de développement.

b) Renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la santé

Le document E/ESCAP/CESI(2)/6 examine les initiatives de renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique visant à accroître l'égalité en matière de santé, notamment par l'amélioration des soins de santé primaires.

Dans sa résolution 61/12 du 18 mai 2005 intitulée «Appel régional à l'action pour le renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique», la Commission a prié le Secrétaire exécutif, entre autres, de promouvoir au niveau régional des mesures coordonnées de renforcement des capacités en matière de santé publique, notamment la valorisation accrue des ressources humaines dans le secteur de la santé publique, et de soutenir la fourniture des soins de santé primaires et les mesures intersectorielles pour remédier aux grands problèmes de santé et de développement conformément au Cadre régional d'action stratégique: promotion de la santé et du développement durable.

Le renforcement des soins de santé primaires est essentiel pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé. Les disparités au sein des pays et entre pays entravent les progrès dans la région. Les progrès ont bénéficié aux populations faciles à atteindre, en particulier dans les zones urbaines qui disposent généralement d'installations de meilleure qualité qui ont un impact positif sur la santé publique.

Il est proposé que les pays de la région de la CESAP s'attaquent aux disparités qui se traduisent par un accès inéquitable aux services de santé. Le Comité est invité à examiner les recommandations concernant la coopération régionale visant à renforcer les capacités en matière de santé publique, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de santé, notamment en mettant de nouveau l'accent sur les soins de santé primaires.

c) Renforcement de la promotion de la santé face aux risques sanitaires émergents

Le document E/ESCAP/CESI(2)/7 examine les risques sanitaires émergents posés par la pandémie silencieuse des maladies non transmissibles et des accidents dans la région de la CESAP. En outre, il analyse le lien entre ces risques et les déterminants de la santé liés au développement.

Les changements démographiques, la mondialisation et l'urbanisation ont fait évoluer les modes de vie, ainsi que la façon de travailler et de se déplacer. Ces changements ont à leur tour modifié le profil du fardeau de la morbidité dans la région de la CESAP. Les maladies transmissibles étaient traditionnellement la principale cause de mortalité dans la région de la CESAP mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. De fait, pour toutes les sous-régions de la CESAP et la grande majorité des pays de la région, près de 70 % de tous les décès sont liés aux maladies non transmissibles et aux accidents.

La prévalence croissante des maladies non transmissibles et des accidents parmi les pauvres et les groupes marginalisés est une préoccupation majeure. Parmi les facteurs de risque sous-jacents on citera les conditions de travail et de vie à haut risque, l'abus des drogues et des régimes alimentaires malsains chez les groupes les plus pauvres. Les maladies non transmissibles et les accidents sont très souvent à l'origine de l'appauvrissement accru des individus et des ménages. En outre, l'accroissement des coûts médicaux liés au traitement des maladies non transmissibles détourne des

ressources financières et humaines limitées de l'action visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les coûts indirects résultant de la baisse de productivité compromettent également le développement économique national.

S'inspirant de pratiques performantes, le document soumet au Comité des recommandations pour la lutte contre ces différents risques sanitaires. La promotion du bien-être physique et mental nécessaire pour vivre en meilleure santé et plus longtemps est au centre de ces recommandations.

7. Planification et évaluation des programmes

a) Examen du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant le sous-programme 3, Développement social, y compris les problèmes sociaux émergents

Le document E/ESCAP/CESI(2)/8 donne des précisions sur les préparatifs de la CESAP en vue de la mise en oeuvre du cadre stratégique pour la période 2008-2009 concernant le sous-programme sur le développement social, y compris les problèmes sociaux émergents. Le cadre stratégique contient le plan-programme biennal, qui comprend les objectifs, les résultats escomptés et les stratégies du sous-programme pour la période 2008-2009. Afin de permettre à la Commission de s'assurer que le plan-programme biennal correspond pleinement aux priorités de ses membres, un processus d'examen intergouvernemental faisant intervenir les comités thématiques et le CCRP en plus de la Commission elle-même devrait permettre de mieux répondre aux besoins émergents des membres de la CESAP. Le Comité est donc invité à examiner le document et à formuler des suggestions pour l'amélioration du plan-programme biennal, notamment pour ce qui est des objectifs, des résultats escomptés et des stratégies du sous-programme.

b) Suivi et évaluation

i) Principes directeurs de la CESAP pour le suivi, l'examen et l'évaluation des programmes

Compte tenu de l'importance que les membres et membres associés attachent à la nécessité pour la CESAP de se concentrer davantage sur l'importance majeure du suivi et de l'évaluation dans la gestion fondée sur les résultats, le document E/ESCAP/CESI(2)/9 présente une vue d'ensemble du mécanisme de suivi, d'examen et d'évaluation de la CESAP. Ce mécanisme répond au souhait manifesté par les gouvernements au niveau mondial de voir renforcer la priorité donnée à l'évaluation des résultats globaux obtenus par l'organisation et des performances de chaque sous-programme. La suivi et l'évaluation permettront aux membres et membres associés de suivre l'exécution de leurs engagements, d'évaluer les performances du secrétariat quant à l'application du cadre stratégique et de donner leur avis et des directives au secrétariat. Le Comité est invité à examiner le document et à formuler des observations pour aider à l'élaboration de ce mécanisme.

ii) Examen d'un projet phare

Le document E/ESCAP/CESI(2)/10 contient un rapport sur l'évaluation d'un projet phare du secrétariat intitulé «Suivi et application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako durant la Décennie pour les handicapés (2003-2012)». Le rapport évalue les progrès accomplis par le secrétariat dans la réalisation des objectifs du projet, analyse les enseignements tirés de l'exécution de celui-ci et étudie l'impact des activités sur les bénéficiaires cibles. Le Comité est invité à examiner l'état d'avancement du projet et à donner de nouvelles directives pour aider à la planification des projets futurs.

8. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

9. Adoption du rapport

Le Comité adoptera son rapport, qui sera soumis à la Commission à sa soixante-deuxième session.

- - - - -